

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 4 : 1918) du

JEUDI 24 JANVIER 1918

Au tour des matelas. On s'y attendait ; c'était annoncé depuis longtemps ; la mesure a, d'ailleurs, déjà été prise dans plusieurs régions du pays. Néanmoins l'affiche de ce matin disant qu'à partir du 28 nous serons obligés de livrer les laines de nos matelas et coussins provoque de l'émotion. On espérait qu'il y aurait quelques ménagements ; mais non. D'après l'affiche, tout le monde doit livrer, et tout livrer. Sur quoi dormirons-nous, sur quoi, surtout, dormiront les personnes mal portantes ou d'un certain âge pour qui un bon lit est souvent une condition indispensable du repos?...

Comme pour les cuivres, nous recevrons à domicile des bulletins fixant le jour et l'endroit où nous devons porter nos laines. Et il y aura des perquisitions à domicile pour s'assurer qu'on n'a rien retenu. (1)

(1) Voir les débuts de l'application de cet arrêté, les 7 juin et 16 juillet 1917, et ses suites le 16 février 1918.

7 juin 1917 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170607%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

16 juillet 1917 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170716%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Notes de Bernard GOORDEN.

Lisez « *Les réquisitions : la laine, le cuivre, etc.* » par Georges **RENCY**, qui constitue le chapitre **XIII** de la **première partie** du volume **1** de *La Belgique et la Guerre (La vie matérielle de la Belgique durant la Guerre Mondiale* ; Bruxelles ; Henri Bertels, éditeur ; 1924 = 2^{ème} édition ; pages 90-97) :

<http://www.idesetautres.be/upload/RENCY%20REQUISITIONS%20BELGIQUE%20ET%20LA%20GUERRE%20T1%20pp90-97.pdf>